

Ville de Montréal

Description  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre	Code	Groupe de traitement
JARDINIER EN CHARGE - REGIONS ET CHAUFFEUR	4510	23

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant, durant la saison de végétation, la direction et la responsabilité des opérations de préparation des sols, de plantation et d'entretien de végétaux herbacés, semi-herbacés, ligneux et aquatiques dans les jardins communautaires, rues, parcs et espaces libres et durant la saison morte, la participation à des travaux de planification de programmes horticoles ainsi que l'exécution de travaux horticoles d'hiver. Il doit, de plus, conduire un camion pour le transport d'une équipe d'ouvriers sur les lieux du travail.

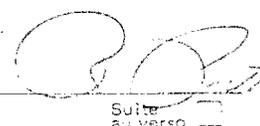
Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de plans, schémas, directives orales ou écrites. Il est responsable des différentes activités régionales dans les jardins communautaires, les parcs et les autres espaces libres de même nature, ce qui peut impliquer la direction de quelques employés. Les rapports qu'il soumet à son supérieur et les visites fréquentes de ce dernier sur les lieux du travail permettent de vérifier son rendement. Seul le transport des ouvrier et de leur équipement différencie cette fonction de celle de jardinier en charge-régions.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Dirige les travaux d'aménagement paysager tels que massifs de fleurs, d'arbustes, etc., de préparation des sols et de plantation de végétaux herbacés, semi-herbacés, ligneux et aquatiques dans les espaces libres, jardins communautaires, parcs, rues.
2. Dirige les divers travaux d'entretien des végétaux: le tuteurage, la taille, le recépage, le pralinage, le binage, l'arrosage.
3. Dirige et surveille la préparation et l'application de produits phytosanitaires tels les acaricides, les bactéricides, les fongicides, les herbicides, les insecticides nécessaires à la protection des cultures.
4. Dirige certains travaux d'ensemencement des jardins communautaires et autres grandes surfaces.
5. Protège les végétaux des conditions climatiques adverses, des agents destructeurs et de la prolifération des mauvaises herbes.
6. Effectue les différents travaux ci-dessus énumérés en plus de les diriger et de les surveiller.
7. Trace des plans de plates-bandes et établit la liste des plantes nécessaires à leur réalisation.

Pour la Ville de Montréal

Pour le S.C.F.P., local 301

Signature  jour mois année Signature  

8. Participe à des travaux de planification de programmes horticoles et effectue des travaux horticoles d'hiver.
9. Entraîne les nouveaux employés aux divers travaux d'horticulture.
10. Participe à la prise d'inventaire des végétaux dans les rues, parcs, places publiques et autres.
11. Consulte et renseigne la population sur les activités horticoles en cours.
12. Suggère à son supérieur les achats de semences, de végétaux et d'outillage.
13. Participe à améliorer l'efficacité et la qualité du travail.
14. Transporte une équipe d'ouvriers sur les lieux du travail ainsi que les matériaux et l'outillage dont ils ont besoin.

Le 8 novembre 1985

Signature



jour mois année

07. 24 87

Signature





Ville de Montréal

Description  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre	Code	Groupe de traitement
JARDINIER EN CHARGE - REGIONS ET CHAUFFEUR		

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

- du français parlé et écrit;
- des techniques et méthodes modernes d'horticulture;
- des insectes et autres agents destructeurs ainsi que des principales maladies des plantes et de leurs symptômes;
- des produits phytosanitaires, des engrais, de leur mode d'emploi et de leur toxicité;
- du vocabulaire et de la nomenclature horticoles.

Habilités:

- à manier des outils de jardinier;
- à faire respecter les règles de santé et sécurité au travail, relatives aux employés sous sa juridiction;
- à exécuter et faire exécuter correctement et efficacement toutes les opérations inhérentes à l'horticulture.

DEGRE MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPERIENCE

Instruction:

Détenir un certificat d'études du niveau collégial, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le ministère de l'Education

ou

un diplôme en horticulture émis par le Jardin botanique

ou

toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Pour la Ville de Montréal

Pour le S.C.F.P., local 301

Signature

jour mois année

07, 09, 87

Signature

Suite au verso